

# ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS  
DOUR – HENSIES – HONNELLES – QUIEVRAIN

SEANCE DU CONSEIL  
DU 11 FÉVRIER 2025 A 18H30, RUE DE BELLE-VUE 41 À 7370 DOUR

## AVIS DE PUBLICATION

### ORDRE DU JOUR

#### **Séance publique**

- 1. SDZ - Examen des conditions d'éligibilité et d'incompatibilités
- 2. SDZ - Prestation de serment et installation du Conseil de police
- 3. SDZ - Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
- 4. DPL - CONSEIL - Calcul des jetons de présence par le secrétariat social de la Police Intégrée (SSGPI)
- 5. DPL - CONSEIL - Fixation du montant du jeton de présence

#### **Point supplémentaire**

- 6. DPL - FINANCES - Exercice 2025 - Utilisation des crédits provisoires

### DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE

- SDZ - Examen des conditions d'éligibilité et d'incompatibilités

Le Conseil de police décide, à l'unanimité de prendre acte qu'aucun élu ne se trouve dans une situation d'incompatibilité au jour de l'installation du Conseil de police.



- **SDZ - Prestation de serment et installation du Conseil de police**

Prestation de serment et installation de MM. AMMOUR Ammar, ARCHETTI Michel, CAUCHIES Antoine, DE RAIJMAEKER Marcel, GRECO Christine, RUELLE Fabian, SAUTELET Alexy, VANHOORDE Sammy, ANS Laura, FORIEZ Geoffrey, QUEVY Dominique, CRAPEZ Quentin, LEMBOURG Benjamin, PYPE-LIEVENS Ingrid, DI GIOSIA Ophélie, SEDRAN Samuel, THIBEAU en qualité de membres effectifs du Conseil de police de la Zone de police des Hauts-Pays.

- **SDZ - Approbation du procès-verbal de la séance antérieure**

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

- **DPL - CONSEIL - Calcul des jetons de présence par le secrétariat social de la Police Intégrée (SSGPI)**

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de mandater le SSGPI pour le calcul des jetons de présence des membres du Conseil de Police.

- **DPL - CONSEIL - Fixation du montant du jeton de présence**

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de fixer le jeton de présence par séance qui sera alloué aux membres du Conseil de police à un montant fixe de 85 euros.

### **Point supplémentaire**

- **DPL - FINANCES - Exercice 2025 - Utilisation des crédits provisoires**

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, qu'en avril, mai et juin 2025, des dépenses pourront être effectuées, conformément à l'article 13 du règlement général de la comptabilité de la police locale, par le biais de crédits provisoires.

### **PUBLICATION**

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

Fait le 17 février 2025  
Par le Collège de police,

Le Chef de Corps,

Patrice DEGOBERT

Le Président,

Eric THIEBAUT



**Police Locale**